

Mairie
39 rue de Belfort
25600 Vieux-Charmont

**Les missions régionales
d'autorité environnementale**
5 voie Gisèle Halimi
BP 31269 –
25005 BESANÇON Cedex

Vieux-Charmont,
Le 25 Avril 2025,

OBJET : Élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur, Madame,

J'ai l'honneur de vous informer que par délibération en date du 14/04/2025 le conseil municipal de VIEUX CHARMONT a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Dans le cadre de votre association à l'élaboration dudit plan, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance du dossier arrêté afin que vous me fassiez connaître votre avis dans le délai réglementaire.

L'ensemble du dossier est consultable sur notre site internet :

<https://vieux-charmont.fr>

Le PLU est soumis à évaluation environnementale, aussi conformément aux dispositions du Code de l'Environnement (articles R.122-21) et du Code de l'Urbanisme (articles L.104-6, R.104-23 et R.104-25), je sollicite l'avis de la MRAE sur l'évaluation environnementale figurant au PLU arrêté.

Je vous prie de croire, Monsieur, Madame, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire, **HF DUFOUR**

